

LACHY



Mairie
1 place de la Mairie
51120 Lachy
Tél : 03-26-80-58-9
mairielachy@orange.fr
Heures d'ouverture
Mardi et jeudi
17h30 – 19h30



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de LACHY**

**Séance du
Mardi 30 juillet 2019
19H00**

Le Conseil Municipal de Lachy s'est réuni le mardi 30 juillet 2019 à 19h00 à la mairie

Les membres du conseil municipal présents sont :

Monsieur Antonio RIBEIRO
Monsieur Franck HOUDRY
Madame Marie Josée MILET
Madame Paulette FOBIS

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :
 - Adhésion de la CCSSOM au syndicat mixte du bassin de l'Aubetin
 - Tennis
 - Création d'une régie de recettes
 - Approbation du règlement intérieur
 - Plan Local d'Urbanisme
 - Arrêtant le projet d'élaboration du PLU et tirant le bilan de la concertation
- Travaux Mairie
 - Avancement des travaux
 - Proposition de changer la chaudière
- Modification sens de circulation rue HUTIN
- Modification sens de circulation rue du Grand Moulin
- proposition de vendre le chemin ZM 31 à Madame Agnès POMMIER (chemin inexistant cultivé depuis de plus de 20 ans) avec régularisation de recouvrement
- Questions et informations diverses

Article L2121-17 du CGCT

Créé par [Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996](#)

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des [articles L. 2121-10 à L. 2121-12](#), ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Séance levée à 19H15

Le Maire
Antonio RIBEIRO